

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 25 septembre 2025 - 19 H 00

Présents : M. AUBRY Bernard, M. LEMAIRE Michel, Mme HUCHER Béatrice, M. ADDE Albert, Mme VANNIER Céline, Mme LEBEC Sandra, Mme CARTIER Alice, Mme MALGRAIN Constance, Mme FIERs Alexandra, M. DIJON Michel, M. POULAIN Alain.

Absent : M. DUVEY Marc

Mme BECQUET Laurence donne procuration à Mme FIERs Alexandra

M. VOISIN Philippe donne procuration à M. ADDE Albert.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 04 Août 2025 :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 Août 2025 ; il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 212-15 du code général des collectivités territoriales, M. Lemaire Michel a été nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION portant sur la réduction de la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe suite à un départ en retraite de l'agent.

Compte tenu du départ en retraite d'un agent embauché pour une durée hebdomadaire de 30 h 50 qui est annualisée et de la réorganisation du service cantine et surveillance de la cour pendant le déjeuner, monsieur le maire propose :

- 1) La modification de la durée hebdomadaire de l'emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe de 30 h 50 à 20 H 00 à compter du 01/10/2025.
- 2) Cet emploi pourra être occupé également par un poste d'adjoint technique ou technique principal 2^{ème} classe à raison de 20 H 00.
- 3) Pour compléter ce poste, un emploi d'adjoint technique sera également créé à raison d'une durée de 11 h 00 hebdomadaire.

Cette modification étant supérieure à 10 % de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une modification de poste, **avec l'obligation de soumettre au comité social territorial du CDG 27 cette réduction hebdomadaire**

Vu l'avis favorable du CST réuni en date du 23 septembre 2025,

Où l'exposé de monsieur le maire, et après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Décide de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 20 H 00 à compter du 01/10/2025. L'emploi pourra être occupé par un poste d'adjoint technique et d'adjoint technique principal 2^{ème} classe d'une durée de 20 h 00 et être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique.

Vote du conseil municipal : Pour 13 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION portant sur la réduction de la durée hebdomadaire de service du poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe suite à la mutation de l'agent

Compte tenu de la mutation d'un agent ATSEM principal 1^{ère} classe d'une durée de 35 h hebdomadaire, annualisée, et du départ d'un agent en retraite au service cantine, il a été nécessaire de réorganiser le service cantine, surveillance de la cour pendant le déjeuner ainsi que l'organisation du ménage des locaux scolaires.

Monsieur le maire propose :

- La modification de la durée hebdomadaire de l'emploi d'ATSEM principal 1^{ère} classe de 35 h 00 à 31 h 00.

Conseil municipal du jeudi 25 septembre 2025

Le poste initial étant à temps complet, le passage du CST est obligatoire.

Vu l'avis favorable du comité social territorial (CST) réuni en date du 23 septembre 2025 et considérant qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'ATSEM principal 1^{ère} classe, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de modifier la durée hebdomadaire du poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 31 H 00 à compter du 01/10/2025. L'emploi pourra être occupé par un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 31 h 00 ou être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique.

Vote du conseil municipal : Pour 13 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION portant installation d'un atelier public de distillation

Monsieur le Maire informe que l'article L664-16 et 17 du CRPM (Code rural et de la pêche maritime) dispose que les ateliers publics sont ouverts sur des emplacements ou des locaux publics : « A la demande des conseils municipaux, des syndicats agricoles et de bouilleurs, il est ouvert au moins un atelier public de distillation par commune ou hameau, sur des emplacements ou locaux publics, que le directeur régional des douanes et droits indirects désigne, après avis du conseil municipal, et où les périodes et les heures de travail sont fixées par le directeur régional précité ».

Par conséquent, l'atelier public doit être directement accessible par la voie publique et appartenir au domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise la création d'un atelier public de distillation à l'emplacement suivant :
49.17057 0.811544 situé au croisement des 2 chemins ruraux (le 14 et le 16) à environ 2 kilomètres du centre bourg.

Cette délibération accompagnée du plan de situation, des coordonnées GPS et des photographies de l'emplacement seront transmis à la direction régionale des douanes de Rouen.

Vote du conseil municipal : Pour 13 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION portant convention avec le Domaine d'Harcourt et la commune concernant « les Automnales »

Monsieur le maire donne lecture de la convention entre la commune d'Harcourt et le conseil départemental pour la mise à disposition d'un terrain situé rue du stade en vue de l'organisation d'un événement intitulé « Les automnales d'Harcourt » qui se tiendra les 18 et 19 octobre de 10 h 00 à 18 h 00.

L'événement sera gratuit pour les visiteurs ; la commune percevra une redevance auprès des exposants.

Monsieur le maire propose 40 € par exposant. Un titre de recette sera adressé à chaque participant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise monsieur le maire à signer la convention
- Décide d'appliquer le tarif de 40 € par exposant.

Vote du conseil municipal : Pour 13 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION portant sur la défense incendie : cession d'une partie de terrain (D 417) d'un administré à la commune pour la pose d'une bâche incendie

Conseil municipal du jeudi 25 septembre 2025

Monsieur le maire expose au conseil municipal que certains secteurs sur la commune d'Harcourt ne sont toujours pas assurés par la défense incendie.

La commune s'appuie sur le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie du SERPN pour l'installation de bâches dans certains secteurs lorsqu'aucun PI (poteau incendie) n'est envisageable.

Depuis 2019, la commune a mis en place un programme de travaux pour la desserte incendie (pose de plusieurs PI, bâches aux hameaux du Bocage, les Bruyettes, Beauficel et rue Taurin). **Pour 2025, elle privilégie le hameau de Chrétienville, rue Pinchon, notamment pour débloquer certains dossiers d'urbanisme (déclarations de travaux refusées) ; cette dépense est prévue au BP 2025.**

La commune ne disposant pas de foncier, il est nécessaire d'acquérir une partie de surface de terrain appartenant à des particuliers afin d'installer des bâches ou citernes en vue de protéger les habitations contre l'incendie.

C'est pourquoi, monsieur le maire a échangé avec un administré domicilié au hameau de Chrétienville pour convenir d'un accord pour la pose d'une bâche dans une partie de sa parcelle, cédée pour l'euro symbolique.

Le cabinet CALDEA réunissant des géomètres a fourni un devis d'un montant de 1212.00 € TTC pour la division de la parcelle et le suivi administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord pour l'acquisition d'une surface de terrain de 231 m² sur une parcelle appartenant à un administré, parcelle D 417 pour la pose d'une bâche de 30 m³ et la réalisation d'un parking le long de la rue Pinchon.
- Donne pouvoir à monsieur le maire pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment tout acte notarié nécessaire à la réalisation des ventes futures ; les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Vote du conseil municipal : Pour 13 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION portant demande de subvention au titre des amendes de police concernant la RD 137 (rue de la libération) pour l'installation d'un carrefour à feux à la hauteur de l'église

Dans le cadre des opérations destinées à améliorer la sécurité des usagers de la route et des piétons, les collectivités territoriales peuvent bénéficier de subventions au titre des amendes de police versées par le conseil départemental.

Dans cette perspective, monsieur le maire propose le projet d'aménagement qui a pour objet la sécurisation de la traversée du centre bourg.

Par conséquent, la rue de la Libération sera sécurisée par une réduction de chaussée entre la pharmacie et l'église. De plus, l'installation de feux tricolores permettra de concilier la circulation des véhicules et des piétons ainsi que la prise en compte de la sécurisation de la sortie principale de l'église et de la pharmacie inhérente à la dangerosité du virage .

A cet effet, plusieurs devis ont été sollicités et présentés au conseil municipal :

- Devis CITEOS (carrefour à feux) : 36 208.00 € HT
- Devis SEB (aménagement de voirie) : 17 867.00 HT

Le plan de financement serait le suivant :

Coût global : 54 075.00 € HT Subvention attendue (50 %) = 27 037.00 €

A charge pour la commune : 27 037.00 € (50 %)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte les devis cités ci-dessus.

Conseil municipal du jeudi 25 septembre 2025

- Sollicite une subvention au titre des amendes de police
- Approuve le plan de financement ci-dessus, cette dépense sera inscrite au BP 2026.
- Mandate monsieur le maire pour signer tous les documents permettant la réalisation de cette opération de sécurité routière.

Vote du conseil municipal : Pour 13 Contre 0 Abstention 0

INFORMATIONS :

Projet « MAISON DE SANTE » :

Monsieur le maire donne la parole à M Adde.

Les élus (Messieurs Aubry, Adde et Voisin, Madame Becquet) et M. Vichard, habitant du village, ont rencontré les deux médecins, les infirmières et la secrétaire médicale pour connaître leurs souhaits. Ces personnes n'acceptent pas de payer un loyer plus élevé pour un local en mauvais état.

Plusieurs situations ont été évoquées :

- Un cabinet au rez-de-chaussée du bâtiment blanc
- Un terrain disponible pour implanter un cabinet médical
- La construction d'un pôle médical sur une partie de l'espace des services techniques.

Les médecins devront déposer un projet de santé à l'ARS (agence régionale de la santé) avant toute décision du conseil.

M. Vichard a fourni des comparatifs pour l'aménagement du cabinet médical dans l'actuel bâtiment et la construction neuve aux ateliers.

Mme Vannier Céline indique que la commune du Gros-Theil a construit un cabinet médical pour 611 000 € en 2023 et le financement par cette commune a été de 250 000 €.

- Projet de l'acquisition du « PARKING DE L'EHPAD » :

Monsieur le maire souhaite que la commune fasse une offre pour le parking de la maison de retraite dans le cadre du conseil d'administration. Les membres du conseil municipal en discuteront plus tard.

- Informations concernant « L'EX-BLANCHISSERIE » :

Une rencontre a eu lieu avec monsieur le sous-préfet, Philippe Fournier-Montgieux. Les domaines ont estimé ce bâtiment à 165 000 €, somme apparemment surévaluée.

- Clôture de la « MARE DE BEAUFICEL » :

Monsieur le maire, accompagné de quelques élus, a été sur place avec le géomètre de la société CALDEA pour le bornage de la mare. Ce dernier contactera le propriétaire pour négocier et trouver un accord à l'amiable.

- Remise en état de la voirie de « L'IMPASSE DU VILLAGE » :

Les élus de la commune ont accepté de faire réaliser des travaux d'émulsion montrant ainsi leur bonne volonté. Un devis d'un montant de 9 422.50 € TTC a été signé. Les élus regrettent que les riverains n'aient pas constitué une association syndicale par le passé pour prévoir les dépenses d'entretien de cette même voirie du lotissement privé.

- Remise en état du « CHEMIN DE LA PHARMACIE » donnant accès au parking :

Un devis d'un montant de 4 191.60 € TTC a été accepté par le conseil. La démarche des élus a été la même que précédemment.

- Association « TOCADE » :

Messieurs Aubry et Adde ont rencontré Mme Toucas Aurélie qui proposera deux spectacles au lieu de trois par un manque de financeurs.

Deux lectures théâtralisées se dérouleront les samedis 06 décembre 2025 et 14 février 2026. Les pièces d'intituleront « la plus précieuse des marchandises » de Jean-Claude Grumberg et « En vieillissant les hommes pleurent » de Jean-Luc Seigle.

Pour 2026, elle ne demandera pas de subvention à la commune.

- M. Lecuyer David, président du football club d'Harcourt, souhaite agrandir son activité et propose une nouvelle discipline, le FITFOOT reposant sur le renforcement musculaire et le cardio. Il souhaite le prêt de la salle des fêtes de septembre à juin, les lundis et mercredis de 19 h à 21 h 00.

Le conseil municipal est favorable à cette activité en ce lieu.

Mme HUCHER est chargée de ce dossier en attendant la signature de la convention de mise à disposition. Il sera spécifié que les tirs de ballon ne seront pas autorisés.

Concert « ORGUE ET MUSIQUES » :

Le samedi 18 octobre 2025, à 17 h 00 à l'église d'Harcourt, un concert sera produit par l'ensemble du Lion Vert proposé sur le thème de la musique et des instruments du Moyen Age.

TOUR DE TABLE

* **M. DIJON Michel** souhaite des informations sur le devenir de l'épicerie. Messieurs Aubry et Adde ont rencontré les propriétaires ; ils sont à la recherche d'un repreneur.

Il demande si la commune pourrait organiser un ramassage des déchets verts comme le fait la commune de Brionne. Monsieur Lemaire Michel propose de se renseigner auprès de celle-ci.

* **M. LEMAIRE Michel demande :**

- l'élagage à ciel ouvert de la haie à la hauteur du N° 49 rue Pinchon au hameau de Chrétienville ainsi que celle le long du terrain situé entre les N° 51 et 53 de la même rue.

- Le nettoyage des murs de l'église, côté place Saint-Ouen à la hauteur du chevet, de la tour, de la nef et de la salle de charité en enlevant la mousse, les herbes et les tiges grimpantes d'une part et le débouchage de la gouttière de la salle énoncée ci-dessus.

- Il informe que la compétence voirie de l'Intercom de Bernay bouchera un trou avec de l'enrobé à froid rue St Sauveur au hameau du Bocage, débouchera un accès à une mare à Beauficel et améliorera un virage dans ce même hameau.

- Il a assisté à une réunion du SERPN (Syndicat d'eau) à Thuit-Simer le lundi 15 septembre 2025 à 18 h 00 concernant l'arrêté préfectoral de dérogation à la limite de qualité de distribution d'eau sur les communes dépendant du SERPN.

Les modalités pratiques de cette période dérogatoire et les moyens préventifs et curatifs à déployer et/ou à renforcer ont été exposés.

* **Mme VANNIER Céline** s'inquiète des déchets et des sacs poubelles déposés dans les champs à la limite de Calleville.

* **Mme LEBEC Sandra** souhaite qu'un bilan concernant l'attribution des sacs de fournitures scolaires aux enfants d'Harcourt scolarisés dans un collège et les entrées offertes pour la piscine du Neubourg soit fait.

* **Mme HUCHER Béatrice** donne un compte-rendu des travaux réalisés pendant les vacances scolaires à l'école. L'isolation extérieure a été entreprise cet été. La seconde étape consistera à la régulation du chauffage et l'installation d'une VMC (deux lots non choisis dans le marché en négociation) pendant les vacances de la Toussaint. L'isolation du plafond se révèle compliquée ; la laine de verre actuelle est en poussière et l'architecte ne sait pas encore quoi choisir pour ces travaux.

* **Mme FIERS Alexandra** fait part des manifestations suivantes dans le cadre d'octobre rose :

- Samedi 04 octobre : Concours de pétanque

- Dimanche 05 octobre : marches de 6 et 11 kms et tournoi de football.

Les 05 et 06 Décembre seront organisées des activités dans le cadre du téléthon.

Elle suggère que les codes des boîtes à clés soient régulièrement changés.

* **Mme MALGRAIN Constance** demande qu'on lui communique le code d'accès de la grille d'entrée de l'école pour l'atelier lecture.

Conseil municipal du jeudi 25 septembre 2025

Elle renouvelle sa demande concernant la convention avec « présence verte » et la prise en charge par la commune de l'installation du matériel.

Elle se propose de faire une comparaison pour le financement du personnel cantine-école entre la prise en charge par le centre de gestion, une entreprise privée et l'embauche d'un fonctionnaire.

Elle rappelle la réunion publique autour de l'amélioration de l'habitat qui aura lieu le mercredi 29 octobre 2025 à partir de 10 h 00 à la salle des fêtes d'Harcourt avec l'organisme SOLIHA Normandie Seine, opérateur chargé du suivi et de l'animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le territoire de l'IBTN.

* **M. POULAIN Alain** donne les informations suivantes :

Le contrôle de l'éclairage public sur la commune a eu lieu avec l'entreprise HDE.

Rue Pinchon, à Chrétienville, un disjoncteur a été changé, la connectique remise en état et des ampoules remplacées ainsi que dans d'autres lieux de la commune. Dans cette même rue, la crosse d'un lampadaire a été remise dans le bon sens.

Un élagage a été réalisé à la hauteur de la salle des fêtes, rue des Rufflets et impasse de la mare Imbourg.

L'antenne relais de Tournay supporte maintenant plusieurs émetteurs. La commune a d'autres demandes d'opérateurs comme Bouygues et Orange.

Séance close à 22 h 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu lundi 24 novembre 2025 à 19 h 30.

Le secrétaire,

M. LEMAIRE Michel



Le Maire,

AUBRY Bernard.

